

INFO-EXCAVATION LA PRÉVENTION À TOUS LES NIVEAUX

11 % des dommages aux infrastructures souterraines comptabilisés au Québec sont reliés à des travaux d'aménagement paysager. Et la cause principale de ces bris peut facilement être corrigée!

En 2019, plus de 5 bris aux infrastructures souterraines ont eu lieu chaque jour au Québec. Les travaux d'aménagement paysager en font partie. La cause principale de ces bris est l'absence d'une demande de localisation chez Info-Excavation. Rappelez-vous que vérifier avant de creuser est une étape simple, rapide et gratuite. **Il n'y a AUCUNE raison de ne pas le faire.**

Il est important que vous mettiez en place toutes les mesures afin d'éviter tout dommage aux infrastructures souterraines. **La demande de plan et la demande de localisation sont primordiales dès le début d'un projet.** Les dates indiquées doivent être aussi précises que possible. Un bris pourrait avoir des conséquences graves pour votre chantier et pour la sécurité de vos travailleurs.



BRAVO À PAYSAGISTE STRATHMORE!

L'équipe de Paysagiste Strathmore a effectué 760 demandes de localisation en 2019 principalement reliées à des travaux de plantations d'arbres et autres travaux de creusement, majoritairement à Montréal. Et 86% des 760 demandes avaient plus de 4 infrastructures souterraines dans les zones de travaux. Le niveau de risque est considérable.

Heureusement, nous avons des entrepreneurs, comme nos gagnants, qui effectuent une bonne planification de leur projet en incluant une vérification de ce qu'il y a dans le sol au préalable. Bravo et merci de travailler en collaboration avec nous pour améliorer le bilan des bris au Québec.



Les personnes sur la photo sont: Messieurs Benoît Dulude et Gordon Milligan, Paysagiste Strathmore ainsi que Madame Lucie Picard, Directrice chez Énergir et Présidente du Conseil d'administration d'Info-Excavation et Monsieur Denis Courchesne, Président et chef de la direction d'Info-Excavation.

DES DISTANCES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Quelle distance de dégagement dois-je respecter entre une infrastructure et un arbuste?

En plus du respect de la zone tampon, généralement d'un mètre de part et d'autre de l'infrastructure, il faut respecter des distances de dégagement entre l'espace entre une infrastructure souterraine existante et toute nouvelle installation. Cette distance peut varier selon le propriétaire de l'infrastructure.

Pour sept grands propriétaires d'infrastructures au Québec, ces détails sont mentionnés dans le nouveau document unique décrivant les directives pour les travaux à proximité de leurs infrastructures souterraines accessible au info-ex.com/directives.